Quelques paramètres importants sur Facebook...

Supprimer la détection automatique de visage :

Compte -> Paramètres de Confidentialité -> Personnalisé. Cherchez le petit texte, en bas, en bleu : « Personnaliser les paramètres ». C'est là que vous trouverez l'option « Suggérer à mes amis les photos où j'apparais ». Cliquez sur « Modifier les paramètres ». Dans la fenêtre qui s'ouvre, choisissez l'option « Désactivé ».

Créer des listes :

Les listes sont une des fonctionnalités les plus intéressantes de Facebook en terme de confidentialité. Elles permettent de répartir vos amis dans des groupes : famille, amis, collègues..., pour lesquels vous ciblez l'envoi d'informations ajoutées sur votre mur (statuts, photos, vidéos, liens).

Compte -> « Gérer la liste d'amis » -> « Créer une liste »

Gérer vos informations personnelles :

Un profil Facebook comporte plusieurs types d'informations à caractère personnel qu'il n'est pas bon de rendre publiques : votre adresse, votre numéro de téléphone, votre e-mail et votre date de naissance.

Pour éditer les informations que vous jugez utiles de dévoiler -> « Modifier le profil » -> « Coordonnées » -> Enlevez ce qui est inutile et enregistrez les modifications -> Puis dirigezvous vers « Compte » -> « Paramètres de confidentialité » -> « Personnaliser les paramètres » -> « Coordonnées » -> Choisissez en fonction du degré de confidentialité souhaité : « Moi uniquement » ou « Certaines personnes » puis sélectionnez vos listes.

Taguage des photos et vidéos :

La fonction « taguer » de Facebook correspond à l'identification d'une ou de plusieurs personnes présentes sur des photos et des vidéos.

Lorsqu'un ami vous tague, la photo ou la vidéo apparaît sur votre mur, sur celui de votre ami et dans vos fils d'actualité respectifs.

Certains contacts peuvent vous taguer alors que vous êtes dans des situations peu avantageuses. D'autres vous tagueront alors que vous n'apparaissez même pas sur les photos et vidéos.

Compte -> « Paramètres de confidentialité » -> « Photos et vidéos dans lesquelles je suis identifié(e) » -> « Modifiez les paramètres » -> Sélectionnez « Moi uniquement » ou « Montrer à ces personnes » ou personnalisez en choisissant une liste.

Publication sur votre mur :

Par défaut, tous vos amis peuvent publier sur votre mur. Vous ne pouvez pas contrôler, à priori, ce qui s'écrit sur votre mur.

Facebook vous permet d'être notifié par e-mail lorsque quelqu'un publie sur votre mur. Ainsi, vous êtes en mesure de supprimer toute publication indésirable plus ou moins rapidement. Vous pouvez également choisir d'autoriser seulement quelques amis à publier sur votre mur ou encore fermer entièrement votre mur à la publication provenant de tiers.

Pour les notifications :

« Compte » -> « Paramètres du compte » -> « Notifications » -> Sélectionnez les notifications que vous souhaitez recevoir par e-mail.

Pour les publications :

« Compte » -> « Paramètres de confidentialité » -> « Personnaliser les paramètres » -> « Ce que d'autres partagent » -> Désactiver la publication sur votre mur en décochant « Mes amis peuvent publier sur mon mur » ou encore configurer « Voir les publications d'amis sur mon mur » selon des listes.

Géolocalisation :

Vos amis ont la possibilité de vous géolocaliser. Cette situation peut être franchement déplaisante en fonction de l'endroit choisi.

« Compte » -> « Paramètres de confidentialité » -> « Personnaliser les paramètres » > « Ce que d'autres partagent » -> « Mes amis peuvent indiquer que je me trouve à certains endroits » -> Désactivé

La géolocalisation permet de vous identifier dans un endroit. Cette information peut être accessible à vos amis, aux amis de vos amis ou à tout le monde. Ces informations sont à même d'être utilisées à mauvais escient par certaines personnes (cambriolage en cas d'absence du domicile par exemple).

« Compte » -> « Paramètres de confidentialité » -> « Personnaliser les paramètres » -> « Ce que je partage » -> « Lieux dans lesquels j'indique me trouver » -> « Sélectionnez une liste d'amis » -> Puis, désactivez, en dessous, l'option « M'inclure dans la liste des personnes présentes ».

Bonnes pratiques de navigation

Utiliser le protocole HTTPS :

Lorsque vous envoyez des données à un site en utilisant le protocole HTTP, ces données sont (à priori) transmises « en clair » sur le réseau. C'est-à-dire que quelqu'un qui est en capacité d'intercepter les données peut les lire. Lorsque vous vous connectez avec le protocole HTTPS, les données sont préalablement cryptées par votre navigateur et décryptées à l'arrivée par le serveur : si une personne intercepte la transmission, elle ne peut pas en lire le contenu. Utilisez autant que possible (tous les sites ne le permettent malheureusement pas) le protocole HTTPS dès que vous avez à envoyer des données confidentielles (nom d'utilisateur, mot de passe, numéro de carte bancaire, etc.)

Repérer le bouton « déconnexion » :

Sur chaque site où l'on peut se connecter au moyen d'un login et d'un mot de passe se trouve un bouton « déconnexion ». Repérez-le et utilisez-le, cela permet d'éviter toute utilisation malencontreuse de votre compte (lorsque vous fermez simplement l'onglet d'un service, vous n'êtes pas « déconnecté » de ce service, qui sera accessible sous votre compte par quiconque ouvrira un nouvel onglet.)

Les mots de passe, encore les mots de passe, et toujours les mots de passe :

Ils doivent être **différents** selon les utilisations, personnels, incessibles, faciles à mémoriser, difficiles à cracker. Et enfin, ils doivent être changés régulièrement.

Trouvez une stratégie de construction des mots de passe et utilisez un coffre fort de mots de passe si nécessaire.

Naviguer en mode privé :

En mode navigation privée, les pages Web consultées, les fichiers téléchargés, les mots de passe et données de formulaire saisis ne sont pas enregistrés dans vos historiques de navigation et de téléchargements. De plus, les cookies reçus au cours de votre session en mode navigation privée sont tous supprimés lorsque vous fermez les fenêtres de navigation privée. Naviguer en mode privé est donc particulièrement recommandé lorsque vous utilisez un ordinateur public ou partagé avec d'autres utilisateurs.

Mozilla Firefox

Outils -> Commencer la navigation privée Raccourci clavier : CTRL + MAJ + P.

Internet Explorer

Outils -> Navigation InPrivate Raccourci clavier : CTRL + MAJ + P.

Google Chrome

lcône clé à molette -> Nouvelle fenêtre de navigation privée

Raccourci clavier : Ctrl+Maj+N

Pour aller plus loin

Contact CIL :

La Correspondante Informatique et Libertés (CIL), Isabelle Guérineau, est à votre disposition pour toute question relative à la loi Informatique et Libertés : cil@univ-poitiers.fr

Des questions ou des remarques sur ce TICE Déj ?

Écrivez-nous à services.numeriques@ml.univ-poitiers.fr

TICE Déj'

Gérer son identité numérique

MémoTICE n°2 :





Réalisation : *i*-médias